

Convention sur les armes à sous-munitions

6 juillet 2017
Français
Original : anglais

Septième Assemblée des États parties

Genève, 4-6 septembre 2017

Point 10 b) de l'ordre du jour provisoire

Préparatifs de la huitième Assemblée des États parties

Date, durée et lieu de la huitième Assemblée des États parties, et coûts estimatifs y relatifs

Montant estimatif des coûts de la huitième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Note du secrétariat

1. La septième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, tenue à Genève (Suisse) du 4 au 6 septembre 2017, a décidé qu'une huitième Assemblée des États parties, [d'une durée de trois jours, à confirmer], se tiendrait en 2018 à [Genève, à confirmer].
2. Établi en application de la décision susmentionnée, le présent document présente une estimation des coûts liés à l'organisation de cette assemblée qui s'élève à 234 400 dollars des États-Unis. La ventilation de ces coûts est présentée dans le tableau figurant en fin de document.
3. Il convient de noter que les coûts sont estimés en fonction de l'expérience passée et de la charge de travail escomptée. Leur montant effectif sera déterminé après la clôture de l'Assemblée et l'achèvement des travaux, une fois que toutes les dépenses correspondantes auront été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. En ce qui concerne les modalités de financement, il est rappelé que, suivant la méthode adoptée à l'occasion des conférences et réunions connexes portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement, et comme le prévoit l'article 14 de la Convention, les coûts des conférences et réunions sont partagés entre les États parties et les États observateurs qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies ajusté au prorata du nombre desdits États.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant estimatif total des coûts et de la formule de partage des coûts adoptée, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception de leur avis de recouvrement.



**Huitième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions
Genève (à confirmer), 2018 (3 jours sans comptes rendus analytiques) (à confirmer)**

(Montants en dollars des États-Unis)*

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances ¹	56 900						6 200	63 100
Traduction de la documentation		106 100	15 800		18 600			140 500
Services d'appui ²						2 400		2 400
Divers ³							26 100	26 100
Total	56 900	106 100	15 800	-	18 600	2 400	32 300	232 100

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	232 100
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence* :	
1)	<i>Matériel et fourniture</i>	2 000
	Sous-total	2 000
	<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	300
	Total partiel B	2 300
	Total général (arrondi) A + B	234 400

* Au taux de USD 1 = CHF.

¹ Divers : frais liés à la coordination de l'Assemblée (1 x 3 jours) 6 200 dollars É.-U.

² Technicien du son/enregistrement (2 x 3 jours) : 2 400 dollars É.-U.

³ Commis à la distribution des documents (1 x 3 jours) : 1 200 dollars ; location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash pour 3 jours : 200 dollars ; G(AC) – assistance temporaire générale pour 30 jours : 12 300 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 12 400 dollars.